



Avant-propos

Le vent de la révolution de l'information souffle sur le monde entier. Développements rapides et innovations dans le domaine des technologies de l'information et des communications transforment constamment notre vie quotidienne, qu'il s'agisse de la manière dont nous travaillons, de la manière dont nos enfants apprennent ou de la manière dont nous sont prodigués les soins de santé.

En 1994, le Vice-Président Al Gore nous encourageait à construire une *Infrastructure mondiale d'information (IMI)* qui permettrait à chaque pays de se connecter à «l'autoroute de l'information». Dans certaines parties du monde, cette infrastructure mondiale d'information est en train de passer rapidement du stade de projet à la réalité. Dans ces pays, les progrès de la technologie élargissent les possibilités de participation à l'économie mondiale, pour les individus, les industries et les communautés, à un point qu'on n'aurait su imaginer, il y a encore deux ou trois années de cela. Et pourtant, dans bien des pays, cette infrastructure reste un rêve dont la promesse est remise à plus tard. En effet, un peu partout en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine, un grand nombre de personnes n'ont toujours pas donné leur premier coup de téléphone et ne sont toujours pas connectées au village mondial.

Certes le fossé se rétrécit mais il existe encore des nantis et des démunis, des info-riches et des info-pauvres. Cet écart est perceptible dans la disparité qui prévaut en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Si l'on veut mettre fin à cette disparité, les pays industrialisés doivent renouveler leur engagement à forger des partenariats constructifs avec les pays en voie de développement et leur fournir l'assistance nécessaire.

Nous appartenons tous à de nations ayant d'anciennes et riches traditions. Personnellement, si je me suis lancé dans le secteur des télécommunications, c'est à cause de mon père. Quant il était jeune, il rêvait de construire des immeubles. La chance lui a souri car il a pu le faire et il est devenu architecte. Il a conçu des immeubles pour réunir des communautés, surtout des communautés afro-américaines pauvres. En fait, une grande partie de son travail a consisté à reconstruire des communautés déchirées par les émeutes raciales lors du Mouvement des droits civiques aux Etats-Unis dans les années 60. Il a conçu des projets d'habitat, des centres communautaires, des églises et des hôpitaux. Il croyait fermement en un travail consistant en la création de communautés regroupant des gens de toutes nationalités, de toutes religions, de toutes origines



ethniques et en un travail promouvant des valeurs qui nous enrichissent tous en tant que collectivité.

D'une certaine manière, nous sommes aussi des architectes concevant et construisant une communauté internationale dynamique. Nous cherchons à réunir les gens et à connecter les communautés entre elles. Ensemble, nous pouvons continuer à tracer les grandes lignes de cette fantastique économie mondiale à laquelle participent les individus, les communautés et les nations.

En tant que Président de la Commission fédérale des communications (FCC), j'ai cherché à donner à la révolution technologique un caractère fortement participatif, de manière à ce que les progrès de l'industrie des télécommunications bénéficient à tous les individus, quel que soit leur nationalité, leur race ou leur revenu. Quatre principes fondamentaux m'ont guidé tout au long de cette tâche et, à mon avis, ils peuvent être appliqués partout, revêtant même probablement une signification particulière pour les pays en développement :

- a) la privatisation, la libéralisation et la concurrence,
- b) la dérégulation lorsque la concurrence se développe,
- c) l'accès universel aux services de communications et à la technologie,
- d) les actions en faveur des groupes défavorisés.

Le marché des télécommunications : privatisation, libéralisation et concurrence

D'importants capitaux privés sont nécessaires pour construire une infrastructure de télécommunication moderne mais la privatisation à elle seule ne suffit pas. Les monopoles, même s'ils sont privatisés, ne sont guère susceptibles de fournir des services efficaces, novateurs et d'un coût abordable pour le public. Par contre, la libéralisation du marché permet à la concurrence de se développer en attirant les investissements nécessaires pour mettre en place des réseaux compétitifs.

La dérégulation s'impose lorsque la concurrence se développe

Ce n'est probablement plus le rôle de l'Etat que d'agir en tant que fournisseur de services de télécommunications mais il lui reste cependant un rôle important à jouer. Il lui revient de promouvoir des marchés ouverts et concurrentiels en créant des systèmes de régulation indépendants et en encourageant chaque fois que possible un environnement libéré de toute régulation inutile. Lorsque la concurrence se développe et s'aiguise, les gouvernements doivent consacrer davantage de temps à vérifier que les marchés fonctionnent efficacement et moins



de temps à imposer des régulations. En effet, quand existe la concurrence, c'est le marché et non pas le gouvernement qui devient le meilleur organe de surveillance.

Favoriser l'accès universel aux services de communication et à la technologie

Les politiques concurrentielles peuvent élargir l'accès aux télécommunications en rendant les services moins chers et en demandant aux divers concurrents de prendre en compte les groupes défavorisés. Cependant à l'évidence, il existe des régions reculées et coûteuses à desservir où les forces du marché à elles seules ne sauraient garantir une fourniture de services satisfaisante. Nous aussi, aux Etats-Unis, nous sommes aux prises avec le problème ardu de savoir comment fournir un accès universel dans certaines parties de notre pays. L'un des défis de taille que rencontrent les organes de régulation est de formuler des politiques qui favorisent un environnement concurrentiel et améliorent les services de télécommunication dans ces régions défavorisées. De fait, la mise en place de programmes efficaces et novateurs cherchant à fournir un accès universel à ces groupes est un défi pour nous tous, aux Etats-Unis, au Zimbabwe, à Bahreïn, en Bolivie, au Kazakhstan comme en Chine. Si nous voulons fournir des services d'un coût abordable dans ces régions, des subventions devront être accordées pour compenser la différence entre le coût de ces services et le prix que peuvent payer les consommateurs. Ces subventions sont surtout efficaces lorsqu'elles sont ciblées, explicites et ne faussent pas le jeu de la concurrence.

Offrir des opportunités aux groupes défavorisés

Les forces du marché ne peuvent pas toujours offrir à elles seules les opportunités aux groupes défavorisés ou marginalisés de la société. Par conséquent, le gouvernement doit encourager la participation de ces divers groupes, et notamment des femmes, à ce puissant marché des télécommunications en tant que propriétaires, partenaires et fournisseurs de produits et services de télécommunications. De telles actions répandent partout les avantages de la Révolution de l'Information qui ne doivent pas être confinés aux grandes entreprises, aux riches ou à ceux habitant dans les centres urbains.

Tout au long de mon mandat de Président de la FCC, j'ai eu la chance de participer à des discussions intéressantes et enrichissantes avec des collègues en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Il est remarquable de noter que nous rencontrons tous les mêmes défis liés à la promotion, au



maintien et au renforcement de la concurrence dans le secteur dynamique des télécommunications. Les décideurs intervenant sur des marchés nouvellement privatisés, avec toutes les questions de régulation que cela suppose, se sont montrés intéressés à examiner des modèles comparatifs car ils sont à la quête de leurs propres solutions.

A mon avis, la création d'un système de régulation indépendant revêt un grand intérêt car ainsi l'on peut superviser la transition de systèmes de monopoles à des marchés concurrentiels et je pense que les Etats-Unis bénéficient d'une expérience solide en matière de concurrence et de libéralisation du marché. Le modèle américain risque de ne pas convenir à tous les pays en voie de développement mais les principes et les procédures que les organes de régulation américains ont adoptés peuvent inspirer les responsables de certains pays en développement.

*Guidé par ce sentiment et les nombreuses demandes de mes homologues étrangers, j'ai demandé à la Division « International » de la FCC de préparer un récapitulatif des questions réglementaires fondamentales que notre agence a traitées au fil des ans. C'est ainsi que nous avons publié le présent ouvrage intitulé : **VERS UNE COMMUNAUTÉ MONDIALE DE L'INFORMATION : UN GUIDE PUBLIE PAR LA FEDERAL COMMUNICATION COMMISSION, L'AGENCE AMERICAINE RESPONSABLE DE LA RÉGULATION.***

Ce document a été confectionné dans le but de fournir un modèle comparatif pour les autres pays quel que soit le stade de développement de leur secteur des télécommunications. Le guide ne se penche pas sur tous les aspects des télécommunications et il n'est pas non plus un manuel de base de cette industrie en constante évolution. Il s'agit davantage d'un effort que nous avons fait pour identifier certaines des questions de régulation que nous rencontrons tous et de partager diverses facettes de l'expérience de la FCC qui pourraient être utiles pour les organes de régulation intervenant dans de nouveaux environnements. Ces neuf chapitres présentent les questions majeures qui se posent aux organes régulant les télécommunications dans le contexte actuel et un grand nombre des sections traitent de principes généraux.

Le projet a été réalisé sous le sceau de la collaboration. Plusieurs divisions et services de la FCC ont prêté leur concours. Je tiens à remercier les responsables, les directeurs ainsi que le personnel de ces divisions et services de leurs efforts et contributions au présent volume. Il convient de faire une mention spéciale à la division «international» pour la coordination de ce projet.



J'espère que ce guide, également disponible sur le site web de la FCC, viendra enrichir la documentation existante. Enfin, j'apprécie cette occasion d'explorer des méthodes novatrices et coopératives pour relever les défis rencontrés par les pays en voie développement et je me réjouis à l'idée de poursuivre cet enrichissant dialogue sur les questions de télécommunications qui se posent à la communauté mondiale.

William E. Kennard

Président de la Commission Fédérale des Communications
Washington, DC
Juin 1999



ACKNOWLEDGEMENT

The FCC wishes to recognize the United States Agency for International Development for making this French translation possible.